

# *Tomkins plc*

## *Code de déontologie*

### INTRODUCTION

Ce Code de déontologie décrit les principes de conduite auxquels Tomkins adhère depuis longtemps afin d'assurer que ses affaires soient conduites avec intégrité et conformément aux lois des pays dans lesquels la Société opère. Chaque directeur, chaque cadre et chaque employé est sensé connaître et suivre les principes décrits dans ce document. Chaque service opérationnel peut conserver son Code de déontologie propre, ou tout document semblable, pourvu que celui-ci inclue les principes du présent Code et qu'il ait reçu l'approbation préalable du Président Directeur Général de Tomkins. Toutes les filiales Tomkins doivent également appliquer et communiquer la Charte Fournisseur Tomkins, qui suit le Code d'Ethique et de Conduite.

Toute violation de la loi peut soumettre Tomkins et les personnes impliquées à des poursuites pénales, des actions en compensation et des procès privés. Tout employé qui viole l'esprit ou la lettre des principes inclus dans ce Code de déontologie sera soumis à des sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement.

Les employés qui violent la loi peuvent subir des peines graves, ce qui inclut le paiement de lourdes amendes, des peines de prison considérables et le remboursement de tout bénéfice gagné.

Pour Tomkins, violer la loi implique d'importantes amendes pécuniaires, la prison pour des responsables, la perte de clients et de fournisseurs importants, ainsi que la disqualification dans d'importants contrats de travail pour le gouvernement et, aux États-Unis, le paiement de dommages et intérêts triplés.

Si vous vous rendez compte d'une infraction éthique ou légale, y compris la violation des principes de ce Code de déontologie, vous devez en informer immédiatement votre supérieur hiérarchique. Si, en fonction des circonstances, cette solution n'est pas satisfaisante, vous devez alors en aviser les « Hotlines Conformité » : Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000(Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk). Votre rapport sera traité avec la plus stricte confidentialité.

### CONCURRENCE HONNÊTE ET RESPECT DES LOIS ANTITRUST ET DES LOIS SUR LA CONCURRENCE

Nous soutenons les pratiques commerciales globales honnêtes et cela encourage la libre entreprise. Les lois antitrust et sur la concurrence reflètent cet engagement en faveur d'un système commercial de libre entreprise. Notre principe est de nous conformer totalement aux lois antitrust et aux lois sur la concurrence.

Dans de nombreux pays, les accords entre concurrents sur les prix à demander, les enchères, les clients à solliciter ou les zones géographiques à desservir sont interdits. Voici quelques exemples de comportement illégal en matière de concurrence:

- Arranger les enchères avec les concurrents;
- Allouer des clients ou des marchés;
- Décider d'une gamme de prix ou d'un prix minimum ou maximum;
- Limiter la production ou les délais de livraison;
- Fixer des ristournes, réductions ou conditions de crédit;
- Accepter de boycotter certains fournisseurs ou clients; et

Échanger des informations concernant les bénéfiques, les coûts, les prix ou autres conditions de vente.

Aux États-Unis, comme dans d'autres pays, ces types d'arrangements sont couramment poursuivis en tant que délits criminels, et aussi bien les auteurs du délit que les sociétés qu'ils représentent peuvent être accusés d'activités criminelles. Comme dans d'autres domaines commerciaux et légaux décrits dans ce Code de déontologie, commettre de tels délits peut conduire à la condamnation à de lourdes peines. Généralement, ces peines comportent à la fois des amendes importantes et des peines de prison pour les personnes impliquées dans les activités illégales et des amendes encore plus importantes sont infligées à la société. Selon le Ministère de la Justice des États-Unis, c'est à présent « chose courante » pour des sociétés d'être condamnées à payer \$10 millions ou plus pour avoir conclu des accords violant les lois antitrust. Selon les lois de la Communauté européenne, des sociétés qui enfreignent les lois sur la concurrence peuvent être condamnées à des amendes allant jusqu'à 10% de leur chiffre d'affaires.

Un comportement anti-concurrentiel peut également soumettre les sociétés à des poursuites civiles (souvent des actions collectives à grande échelle) et la menace de telles dommages et intérêts à payer (généralement le résultat de preuves impliquant, justement ou non, que les concurrents ont conclu un contrat illégal) incite souvent les sociétés à payer de larges sommes, même si elles sont innocentes de tout méfait.

Souvenez-vous que tout contact avec un concurrent peut présenter un risque. Un contrat entre concurrents ne doit pas être écrit ou précis pour être attaqué en justice; un arrangement général et informel suffit. On prouve souvent les contrats illégaux à l'aide de preuves indirectes telles que des « menus propos », des « discussions fortuites » et des échanges d'informations d'affaires « inoffensives ». Vous devez éviter ce genre de discussions, qu'elles se passent dans un grand groupe formel ou au sein d'un petit groupe, à l'occasion d'une réunion d'une association commerciale.

Si un concurrent discute d'un sujet relatif à la concurrence ou tout autre sujet dont vous pensez qu'il pourrait enfreindre les lois antitrust et de concurrence ou les principes de votre Société, vous devez immédiatement et fermement refuser de discuter ce point et informer votre supérieur hiérarchique. Si, en fonction des circonstances, cette solution n'est pas satisfaisante, vous devez alors en aviser les « Hotlines Conformité »: Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000 (Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk), et ce dès que possible.

*Pour obtenir des informations supplémentaires sur les lois antitrust et de concurrence et sur nos procédures pour s'y conformer, veuillez contacter les « Hotlines Conformité »: Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000 (Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk).*  
**SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS**

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sain et sûr. Des conditions de travail saines et sûres, ainsi que la prévention des accidents, constituent des éléments importants dans l'exploitation de nos entreprises. Nous devons nous conformer totalement à toutes les lois et règlements locaux et nationaux sur la santé et la sécurité. C'est à nous qu'incombe la responsabilité de prévenir les accidents en maintenant un environnement de travail sûr et en suivant des principes et des procédures de travail sûrs.

Si, pour quelque motif que ce soit, votre environnement de travail devient dangereux, vous devez en informer immédiatement votre supérieur hiérarchique. Si, en fonction des circonstances, cette solution n'est pas satisfaisante, vous devez alors en aviser les « Hotlines Conformité »: Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000 (Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk).

Tomkins reconnaît que des employés travaillant en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues illégales représentent un risque pour eux-mêmes, pour les autres employés et le public en général. Ainsi, notre politique est d'interdire la possession et la consommation d'alcool et de drogues illégales par n'importe quel employé sur son lieu de travail ou pendant qu'il utilise des véhicules ou d'autres machines alors qu'il travaille pour la société.

Il n'existe également aucune raison valable pour être en possession de quelque instrument que ce soit dont le but premier est d'être utilisé comme une arme (y compris les armes à feu) quand on se trouve dans une installation de la société. Que vous ayez un permis ou non, il est défendu d'amener une arme ou une arme à feu dans n'importe laquelle de nos installations.

## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DISCRIMINATION

Nous nous engageons fermement au traitement équitable de tous nos employés et des demandeurs d'emploi qualifiés. L'égalité des chances constitue l'un de nos principes de base les plus fermes et nous visons à nous assurer qu'aucun type de discrimination ne soit pratiqué dans notre société. Cela se reflète dans notre Principe des Droits de l'Homme, dont vous pouvez obtenir une copie sur notre site internet ([www.tomkins.co.uk](http://www.tomkins.co.uk)) ou auprès du Secrétaire de la Société au Siège Social.

En outre, chacun d'entre nous porte la responsabilité d'aider Tomkins à fournir une atmosphère de travail libre de tout harcèlement, abus, manque d'égards, désordre, dérangement ou autre conduite non professionnelle. Le harcèlement sous toutes ses formes, verbal ou physique, par quelqu'employé que ce soit, ne sera pas toléré. On attend de chaque employé qu'il traite tous les autres employés avec respect et dignité. Les «avances» importunes d'un employé envers un autre constituent une violation du présent code et seront punies par des sanctions disciplinaires allant même jusqu'au licenciement. Si vous remarquez que ce principe est enfreint de quelque façon que ce soit, vous devez immédiatement en informer votre supérieur hiérarchique. Si, en fonction des circonstances, cette solution n'est pas satisfaisante, vous devez alors en aviser les « HotlinesConformité »: Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000(Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk).  
ENVIRONNEMENT

Nos principes sont de respecter strictement les lois qui protègent l'environnement. Il est de la responsabilité des employés de respecter les lois et les normes environnementales et de toujours adopter des pratiques respectant et protégeant l'environnement.

Les déchets dangereux doivent toujours être traités conformément aux lois nationales en vigueur.

Si vous remarquez une quelconque violation d'une loi sur l'environnement ou une pratique nuisible à l'environnement, vous devez immédiatement en informer votre supérieur hiérarchique. Si, en fonction des circonstances, cette solution n'est pas satisfaisante, vous devez en aviser les « HotlinesConformité »: Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000(Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk)).

## COMPORTEMENT LICITE ET MORAL - CONFLITS D'INTÉRÊTS

Notre réussite dépend de nos employés. Grâce à nos efforts et à notre dévouement antérieurs, nous avons établi une réputation de comportement honnête et moral tout en devenant un fabricant d'équipements de premier plan. Nous devons tous être fiers de cette réputation et nous devons travailler ensemble pour la préserver.

Cela signifie que nous devons gérer nos affaires de façon honnête, morale et en complète conformité avec toutes les lois et règlements. Cela signifie également que nous devons travailler libres de tout intérêt pouvant affecter notre fidélité absolue envers Tomkins. Vous devez immédiatement informer votre supérieur hiérarchique de tout intérêt personnel que vous avez ou que tout autre membre de votre famille a dans notre entreprise. Si, en fonction des circonstances, cette solution n'est pas satisfaisante, vous devez alors en aviser les « Hotlines Conformité »:Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000(Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk). Les exceptions à la présente notification, concernant les intérêts financiers,

sont traitées plus bas.

Il suffit d'un seul acte immoral ou illégal pour détruire notre réputation auprès des fournisseurs, des clients et du public. Même s'il est impossible de répertorier dans ce Code de déontologie chaque situation pouvant survenir, les principes généraux suivants sont importants:

Traitez avec les fournisseurs et les clients sur une base juste et honnête. Répondez honnêtement aux questions de tout client ou fournisseur. Ne trompez jamais les clients sur aucun de nos produits. L'achat et la vente doivent se faire en gardant ses distances, sans pourcentage, pots-de-vin, commissions cachées, cadeaux ou faveurs. Vous ne pouvez accepter des cadeaux valant plus de US\$250 que si vous avez préalablement obtenu la permission de votre [Conseiller Général].

- Évitez toute situation dans laquelle votre jugement commercial indépendant pourrait sembler compromis. Des accusations de mauvaise foi et de malhonneteté peuvent surgir dans n'importe quelle situation dans laquelle vos intérêts personnels et les intérêts de Tomkins ne sont pas identiques. Pour cette raison, selon vos responsabilités en tant qu'employé de Tomkins, certains employés ne doivent pas avoir d'intérêts financiers avec nos clients, fournisseurs ou concurrents. Les types les plus courants d'intérêts financiers sont la possession de valeurs, de titres, d'obligations ou de bons, un partenariat ou une association ou un intérêt direct ou indirect par le biais d'un trust ou d'autres rapports. L'intérêt

financier constitue un problème dès qu'il présente une possibilité de conflit d'intérêts avec vos responsabilités en tant qu'employé de Tomkins. Généralement, des conflits d'intérêt ne découlent pas de la possession de valeurs ou d'actions dans de grosses sociétés publiques telles que celles cotées à la Bourse de Londres ou de New York. Les individus ont rarement la capacité d'influencer la réussite de ces types de sociétés, même si cela peut arriver.

Vous ne pouvez pas travailler pour un client, un fournisseur ou un concurrent sans l'approbation préalable de la direction.

Remettez des rapports sincères à la direction. Entre autres, cela signifie que les rapports contiennent des informations correctes et que les rapports comptables soient tenus à jour correctement conformément à nos contrôles internes et aux principes comptables généralement acceptés. Cela signifie également que vous devez dévoiler complètement et franchement à la direction tout élément pouvant affecter les performances ou la réputation de Tomkins.

Ne copiez pas les logiciels d'ordinateur sous licence, n'utilisez pas des marques déposées que nous ne possédons pas et ne révélez pas des secrets commerciaux dévoilés à Tomkins si vous ne détenez pas d'autorisation expresse pour ce faire. La violation intentionnelle d'un droit d'auteur est illégale.

Ne mêlez pas vos activités politiques et vos affaires. Si vous décidez de faire une contribution politique (y compris fournir des services), cela doit se faire sous votre nom, pas sous celui de Tomkins. Les lettres à en-tête de la société ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles ou politiques. Si vous êtes nommé, ou si vous décidez de vous présenter, à un poste gouvernemental, vous devez d'abord consulter la direction pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

Ne volez jamais et n'utilisez jamais de façon illégale des informations, du matériel, des produits, des propriétés intellectuelles ou des marques déposées et des informations confidentielles de tiers. Cela est contraire à la morale et pourrait même constituer de l'espionnage industriel illégal.

Prenez les mesures nécessaires pour protéger les activités de Tomkins de tout espionnage ou sabotage. Toute tentative par des tiers d'obtenir ou de trouver des informations confidentielles appartenant à Tomkins doit immédiatement être signalée à votre supérieur hiérarchique. Si, en fonction des circonstances, cette solution n'est pas satisfaisante, vous devez en aviser les « Hotlines Conformité »: Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000(Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk).

En outre, vous ne pouvez pas tirer profit de quelque opportunité commerciale que ce soit qui appartient effectivement à Tomkins, sauf si vous avez, au préalable, dévoilé l'entièreté de cette opportunité aux « Hotlines Conformité »: Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000(Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk) et que vous avez obtenu une renonciation de la part de Tomkins plc.

POUVOIRS PUBLICS ET AGENCES GOUVERNEMENTALES

Dans le cadre de nos affaires, nous traitons avec des autorités nationales, fédérales, régionales et locales. Les autorités ont droit au respect et il faut suivre leurs règles. Des déclarations faites et des rapports remis aux agents du gouvernement acheteur ne doivent pas être intentionnellement trompeurs ou inexacts. Les offres doivent être faites de bonne foi. Personne ne peut signer un certificat, une déclaration de témoin ou un affidavit sans avoir une connaissance personnelle de la véracité des déclarations qui sont faites.

- Toutes les affaires que nous traitons avec les autorités doivent se faire en gardant ses distances. Vous ne devez pas offrir ou faire de paiement, de cadeau, de pots-de-vin, de commission cache ou donner tout autre bénéfice pour influencer la décision ou les actions de quelque employé du gouvernement, officiel, candidat ou parti politique que ce soit. Les déjeuners d'affaires et autres distractions pour les agents du gouvernement sont souvent interdits et ne doivent pas être arrangés sans savoir à l'avance que cela est autorisé. En cas de doute, contactez les « Hotlines Conformité »: Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000(Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk). Des pots-de-vin ou des remises faites à ou reçues d'agences gouvernementales ou de fournisseurs sont strictement interdits.

Lors de transactions avec des agences gouvernementales, vous devez adhérer aux plus hautes normes d'honnêteté et d'intégrité et vous conformer à toutes les lois, règlements et normes en vigueur. Entre autres, les domaines nécessitant votre scrupuleuse attention sont:

Lorsque vous fournissez des informations à un représentant des autorités – que cela soit oralement ou par écrit - soyez honnête et précis.

Respectez toujours les lois et règlements des marchés publics. Par exemple, aux États-Unis, obtenez la sélection d'origine, les informations portant sur la concurrence et la marque déposée seulement lorsque le Responsable du Contrat a autorisé la publication de telles informations.

Si cela entre dans vos compétences, familiarisez-vous avec la Loi américaine sur les Pratiques étrangères de Corruption (US Foreign Corrupt Practices Act) et respectez scrupuleusement ses préceptes lors de toute transaction à laquelle cette loi s'applique.

Des lois spécifiques sont d'application si on veut louer les services d'anciens employés du gouvernement et de responsables des achats. Le service juridique doit donner son approbation pour toute discussion avec des fonctionnaires du gouvernement portant sur le recrutement.

## ENQUÊTES GOUVERNEMENTALES ET DEMANDES D'INFORMATIONS

Notre principe est de coopérer avec toute requête raisonnable émanant d'enquêteurs du gouvernement.

Si le représentant de quelque gouvernement ou agence gouvernementale que ce soit demande une entrevue avec vous ou demande accès à vos données ou documents dans le cadre d'une enquête, vous devez renvoyer ce représentant à votre supérieur hiérarchique, qui doit consulter à ce sujet le Service juridique (téléphone : +1 937 254 7312). En aucun cas vous ne devez accorder d'entrevue ou fournir des données ou des documents avant de vous être assuré une représentation légale approuvée par le Service juridique. Vous devez également conserver tout matériel, y compris les documents et les e-mail pouvant se rapporter à toute enquête en cours ou raisonnablement possible.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle est un bien important qui nous aide à conserver notre avantage sur la concurrence et, de ce fait, elle doit être protégée. Des exemples de propriété intellectuelle comprennent : la dénomination Tomkins, son logo, les licences, les marques déposées, les droits d'auteurs, les informations confidentielles, les idées, les plans et stratégies.

Vous devez toujours protéger la propriété intellectuelle de Tomkins et éviter d'enfreindre les droits de

propriété intellectuelle de tiers. Veuillez signaler tout abus ou violation de la propriété intellectuelle de Tomkins à votre supérieur hiérarchique. Si, en fonction des circonstances, cette solution n'est pas satisfaisante, vous devez en aviser les « Hotlines Conformité »: Téléphones: +1937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000(Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk).

Si vous faites des découvertes ou mettez au point des inventions au cours de votre travail, vous devez en faire part à votre supérieur hiérarchique, et vous devez considérer ces découvertes ou inventions comme des informations strictement confidentielles, car elles pourraient devoir être protégées par des brevets ou des enregistrements en vertu de la législation en vigueur.

## INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Il est important pour nous que les informations confidentielles restent confidentielles. Les informations confidentielles comprennent toute information qui n'a pas été mise à la disposition du public fournissant une vue de nos activités commerciales actuelles ou anticipées. Cela comprend également des informations privées concernant des sociétés avec lesquelles nous traitons, y compris les clients et fournisseurs. Vous ne devez pas discuter de travaux confidentiels avec des amis, des relations ou des tiers non employés chez nous, ou dans des endroits publics tels que des ascenseurs, des transports publics (y compris des avions) ou des restaurants. Toute question concernant Tomkins et émanant de personnes extérieures à Tomkins, telles que des analystes financiers ou des journalistes, doit être transmise au Directeur de la Communication de la Société, au Siège Social (téléphone : +44 (0)20 8877 5153). En outre, la plupart des travailleurs doivent signer des promesses complémentaires de confidentialité lors de leur engagement. Si vous n'avez plus souvenir de ces engagements, demandez auprès de votre département des ressources humaines une copie de tous les documents ou règlements s'appliquant à votre service.

L'obligation de conserver la confidentialité des informations reste applicable, même lorsque votre emploi chez Tomkins a pris fin. Les informations que vous avez acquises pendant votre emploi doivent être traitées avec le même respect.

Nos principes concernant les informations confidentielles sont détaillés plus amplement dans notre « Déclaration des principes et règles portant sur la divulgation d'informations de la Société » dont vous pouvez obtenir une copie auprès du Secrétaire de la Société Tomkins au Siège Social (téléphone : +44 (0)20 8877 5137).

## INFORMATIONS PERSONNELLES

Dans le cadre de nos affaires, nous recevons et conservons des informations personnelles sur un grand nombre de personnes. Nous traitons toujours les informations personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur.

Si vous souhaitez lire les informations personnelles vous concernant, que nous possédons, ou si vous avez des questions relatives à ces informations, vous devez faire une demande écrite auprès du service des ressources humaines dont vous dépendez.

## DÉLIT D'INITIÉ

Vous ne devez jamais commettre de « délit d'initié », c'est-à-dire acheter ou vendre des actions ou des valeurs ou d'autres titres (y compris les ventes de titres ou de valeurs acquises par le biais de plans de la société) en vous basant sur des « informations matérielles spécifiques non publiques » ou tenter de « battre le marché » en achetant ou en vendant des valeurs juste avant, en même temps ou juste après que des informations matérielles vont être, sont ou ont été rendues publiques. Il est important de se rappeler que non seulement négocier des titres ou des valeurs représente un délit; mais également encourager des tiers à négocier ou à

passer des informations matérielles non publiques à d'autres personnes peut constituer un délit. Ces obligations s'appliquent aux actions, valeurs et titres de Tomkins et de toute autre société au sujet de laquelle vous possédez des informations matérielles non publiques résultant de votre emploi dans le groupe Tomkins.

Les informations « matérielles spécifiques non publiques » signifient toute information qui n'a pas été mise à la disposition du public et qui peut être importante pour qu'un investisseur décide d'acheter ou non ou de vendre ou non des actions ou d'autres titres, ou, au cas où cette information était rendue publique, cela aurait un impact important sur le prix des actions ou des titres concernés. Par exemple:

Informations financières internes, y compris les volumes et les tendances des ventes;  
Changements importants au sein de la Direction; et  
Transactions importantes avec d'autres sociétés, telles que des joint-ventures ou des contrats de licence.

Dans la plupart des pays, le délit d'initié constitue à la fois un délit immoral et criminel. Par exemple, aux États-Unis, les peines peuvent comprendre des amendes pénales atteignant jusqu'à \$5 millions, une condamnation allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement et des sanctions civiles pouvant atteindre jusqu'à trois fois le montant du bénéfice illégal réalisé ou de la perte évitée. Au Royaume Uni, le délit peut être puni d'une peine de prison allant jusqu'à 7 ans et d'amendes illimitées.

Si vous pensez que vous possédez des informations matérielles spécifiques non publiques sur une société et que vous souhaitez négocier des actions ou des titres de cette société, vous devez d'abord obtenir l'autorisation du Secrétaire de la Société (téléphone : +44 (0)20 8877 5137) au Siège Social avant de négocier ou de conseiller à toute autre personne de négocier.

Nos principes sur les délits d'initié sont plus amplement détaillés dans notre « Déclaration des principes et des règles sur le négoce de titres de Tomkins plc », dont vous pouvez obtenir une copie auprès du Secrétaire de la Société Tomkins au Siège Social (téléphone : +44 (0)20 8877 5137).

## RAPPORTS AVEC LES FOURNISSEURS

Nous basons nos rapports avec les fournisseurs sur des pratiques légales, efficaces et honnêtes. La qualité des rapports avec nos fournisseurs a un impact direct sur la qualité de nos rapports avec nos clients.

Donnez toujours une chance de concurrence aux fournisseurs pour qu'ils obtiennent une part de notre volume d'achat, y compris tout commerce de fourniture appartenant à des personnes défavorisées, des minorités et des femmes et enrôlez le soutien des fournisseurs pour vous assurer que nous répondons et surpassons de façon consistante les attentes des clients sur la qualité, le prix et la livraison.

## UTILISATION DU PATRIMOINE DE LA SOCIÉTÉ

Nous utilisons des ordinateurs, des fax, des photocopieurs et d'autres systèmes et équipements commerciaux pour augmenter la qualité et l'efficacité des services que nous fournissons. Vous devez utiliser ces systèmes et équipements uniquement dans le cadre des affaires de Tomkins et non à des fins personnelles. Toute utilisation de ces systèmes et équipements doit être conforme aux lois en vigueur et aux principes de Tomkins. Si vous violez ce principe, vous pouvez être soumis à des sanctions disciplinaires (y compris le licenciement).

Tous les messages, documents, données et autres matières créés par, entrés ou conservés dans nos systèmes ou équipements nous appartiennent. En fonction des lois nationales, nous pouvons accéder, réviser, surveiller et/ou divulguer tel matériel à n'importe quel moment, en vous donnant ou non un préavis. Ceci comprend tous les messages, emails et l'utilisation de l'internet.

## IMPOSITION

Nous n'éviterons jamais sciemment nos obligations concernant les impôts et nous enregistrerons et rapporterons toutes les transactions, y compris celles pour lesquelles le paiement s'est fait en liquide. Toutes les sommes déductibles sur impôts auxquelles vous avez droit en tant qu'employé seront listées et déclarées à des fins fiscales.

## COMMUNICATION DES INFRACTIONS

***Si vous prenez connaissance d'une infraction à la loi ou aux principes de la société, informez votre supérieur hiérarchique. Si, en fonction des circonstances, cette solution n'est pas satisfaisante, vous devez alors en aviser les « Hotlines Conformité »: Téléphones: +1 937 254 7333 (États-Unis), +44 (0) 208 877 5000(Royaume-Uni) ou Email: [ethics@tomkins.co.uk](mailto:ethics@tomkins.co.uk).***

Vous ne devez pas donner votre nom quand vous appelez, mais assurez-vous que vous donnez suffisamment d'informations pour que nous puissions donner suite à votre appel (à savoir le nom des personnes prétendument impliquées, les dates et la nature des activités). Nous conserverons la confidentialité autant que faire se peut. Vous serez soumis à des sanctions disciplinaires si vous remettez un faux rapport, mais vous ne serez jamais pénalisé pour avoir remis un rapport en bonne foi et nous ne tolérerons aucunes représailles contre tout employé faisant un rapport de bonne foi.

Le responsable compétent est dans l'obligation de traiter tous les rapports d'infractions. Vous ne devez pas enquêter vous-même mais bien laisser ce travail aux personnes adéquates.

Si vous rapportez une infraction et si vous êtes de quelque façon que ce soit également impliqué dans l'infraction, nous tiendrons compte du fait que vous vous êtes dénoncé.

Si le résultat d'une enquête démontre qu'il est nécessaire de prendre des mesures correctives, Tomkins décidera des mesures à prendre, y compris, le cas échéant, des actions en justice pour rectifier le problème et éviter qu'il ne se reproduise.

Des sanctions disciplinaires peuvent être prises pour, entre autres:

- Autoriser ou participer à des actions qui enfreignent ce Code de déontologie;
- Ne pas rapporter une infraction au présent Code de déontologie;
- Ne pas exercer une surveillance adéquate et la négligence dans la détection et la dénonciation des infractions commises par des employés subalternes;
- Refus de coopérer dans l'enquête d'une infraction au présent Code de déontologie; et
- Représailles contre une personne pour avoir rapporté une infraction au Code de déontologie.

Si vous avez des inquiétudes concernant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou de contrôle et qui peuvent inclure des inexactitudes en matière de reporting financier, de contrôle financier ou de toute autre question y afférente, vous devez contacter le Service des risques et assurances sur un numéro de téléphone réservé, le +1 303 744 4850 ; vous pourrez, en toute confidentialité et de façon anonyme, y faire part de vos soucis.

## CONTRÔLES FINANCIERS ET QUESTIONS AFFÉRENTES

Le groupe Tomkins dispose en interne de contrôles financiers, de pratiques et de procédures bien développés qui visent à protéger le patrimoine du groupe contre le vol ou l'appropriation à mauvais escient. Toutefois, aucun système n'est sûr à 100%, et les employés, qu'ils travaillent ou non dans un service financier ou connexe, jouent un rôle important dans l'identification d'activités douteuses. Il est important que lorsqu'un employé prend conscience de ou a des doutes au sujet d'une activité illicite potentielle, y compris dans le cas

où on lui demande de faire quelque chose qu'il sait ne pas se conformer au contrôle financier en place ou à la procédure ou pratique existante, cet employé fasse part de ses craintes à la personne désignée. Si la ou les personne(s) impliquée(s) dans cet agissement illicite est un supérieur hiérarchique direct, l'employé doit communiquer ses craintes au Directeur financier du groupe Tomkins. En agissant ainsi, l'employé va dans le sens du présent Code et il évite une association possible de son nom avec l'activité douteuse.

#### PRÊTS ET GARANTIES SUR PRÊTS

Conformément aux dispositions du code des sociétés britannique (UK Companies Acts), concernant l'interdiction d'accorder des prêts aux administrateurs, il est d'usage au sein de Tomkins plc d'étendre ces dispositions aux cadres de la Société. Ainsi, Tomkins n'accorde ni prêts ni garanties sur prêts aux administrateurs et cadres de la Société.

#### ABANDON DE RECOURS

Tout abandon de recours dans le cadre du présent Code nécessite l'approbation préalable du conseil d'administration de Tomkins plc et sera publié dans les meilleurs délais sur le site internet de la Société.

#### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le Secrétaire de la Société Tomkins rapporte directement au Président Directeur Général de Tomkins, qui est responsable de l'application de ce Code de déontologie. Il est de votre responsabilité de connaître et de respecter ces principes.

Nous pouvons vous demander de signer un accusé de réception confirmant que vous avez reçu et lu ce Code de déontologie, que vous le comprenez et que vous le respectez. Nous pouvons également demander à certains cadres de compléter chaque année un questionnaire portant sur leur connaissance de toute infraction possible au présent Code de déontologie.

## **Charte Fournisseur Tomkins**

La stratégie d'entreprise Tomkins est supportée par notre culture et nos valeurs partagées. Ces valeurs, profondément ancrées dans notre Groupe, nous caractérisent et préservent notre réputation sur nos marchés et au sein des communautés où nous œuvrons. Il est essentiel que nos fournisseurs s'alignent sur ces valeurs et respectent les standards associés afin de contribuer à notre succès mutuel et au succès continu de nos clients. Les valeurs auxquelles Tomkins s'engage sont :

- Légalité, éthique et conduite responsable dans toutes nos activités
- Respect des droits de tout individu
- Respect et protection de l'environnement

Nous veillons à appliquer ces valeurs dans nos relations avec nos fournisseurs et à construire des relations de confiance. Nous attendons de la part de nos fournisseurs le même engagement. Nous exigeons, au minimum, que tous les fournisseurs des sociétés Tomkins respectent les standards suivants :

### *1. Ethique*

La plus grande honnêteté et un comportement éthique sans faille, sont exigés dans toute relation professionnelle. Toute forme de corruption, extorsion et détournement est strictement interdite.

### *2. Libre choix de son emploi*

Tout emploi est librement choisi. Le travail forcé, contraint ou non volontaire est interdit.

### *3. Interdiction de l'emploi des enfants*

Les fournisseurs doivent appliquer les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail en matière d'âge minimum au travail. L'âge minimum pour les travaux dangereux est de 18 ans.

### *4. Non-discrimination*

Toute forme de harcèlement ou de discrimination envers les employés est inacceptable. Cela inclut sans aucune limitation la race, la classe sociale, la couleur de peau, le pays d'origine, le sexe, l'âge, la religion, le handicap, le statut d'ancien combattant, l'état civil, le contrat de travail, l'affiliation politique, et toute autre catégorie protégée par la réglementation locale.

### *5. Salaires et avantages, temps de travail*

Les salaires et avantages sociaux doivent au moins atteindre le minimum légal national. Les déductions de salaires pour raison disciplinaire sont interdites. Le temps de travail sera conforme à la réglementation en vigueur.

### *6. Liberté d'association et de réunion*

Les lois en matière de liberté individuelle d'association et de réunion doivent être respectées dans toute circonstance. Aucune discrimination envers un employé représentant du personnel n'est tolérée.

### *7. Santé et sécurité*

Les employés devraient avoir un environnement de travail sûr, conforme ou supérieur aux standards applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

### *8. Environnement*

La préservation et la protection de l'environnement est un principe de grande importance. Les fournisseurs doivent se conformer strictement aux lois qui protègent l'environnement et devraient se fixer la réduction des impacts environnementaux liés à leurs opérations et produits.

Dans l'éventualité du non respect de ces standards, un fournisseur peut se voir donner l'opportunité d'y remédier dans un délai raisonnable convenu avec Tomkins. Si à l'issue de ce délai, des standards ne sont toujours pas respectés, selon la gravité, Tomkins peut interrompre ses relations commerciales avec le fournisseur concerné.